

ART 206

Titre(s): ART 206 : Règlement sur l'organisation en vue du tir des régiments et des groupements d'artillerie sol-sol. / MINISTERE DE LA DEFENSE. Etat-Major de l'armée de terre

Auteur(s): MINISTERE DE LA DEFENSE. Etat-Major de l'armée de terre

Editeur, producteur: Paris : CREDAT, 1975

Description matérielle: 63 p. ; 30 cm

Collection: ART 206

Sujet(s): réglementation technique
texte réglementaire